



# CONTRAT DE RESERVATION EN CHAMBRES D'HOTES

## Gîtes de France

GITES DE FRANCE CHARENTE-MARITIME  
18 rue Emile Picard - BP 32  
17002 LA ROCHELLE CEDEX 01  
Tél : 05 46 50 61 71

Ce document n'est pas une facture

Madame, Monsieur,  
nous avons le plaisir de vous proposer la réservation d'un séjour dans nos  
chambres d'hôtes.  
Espérant que cette proposition retiendra votre attention, nous vous  
adressons nos sincères salutations.

Le propriétaire.

propriétaire :  
M., Mme, Mlle : **DEGREMONT Isabelle & Pascal**  
Adresse : **66, route de Meursac**  
Code postal : **17260**  
Commune : **MONTPELLIER DE MEDILLAN**  
Tél. : **05 46 98 41 24**  
E-Mail : [macagouille17260@gmail.com](mailto:macagouille17260@gmail.com)  
Site internet : <http://ma-cagouille-gite.moonfruit.fr>  
Niveau de confort : **3 épis**

Hébergement N° 17G7239  
Agréé par l'Antenne Départementale

situé sur la commune de **MONTPELLIER DE MEDILLAN**

Animaux refusés :  Chèques-vacances ANCV acceptés :  OUI  NON  
Chèques cadeau GDF acceptés :  OUI  NON  
Taxe de séjour en sus :  OUI  NON

Date du séjour ----> du : [ ] entre 18h et 20h au : [ ] avant 12 h

N'oubliez pas de prévenir le propriétaire si vous arrivez après 20h

Prix du séjour ( le prix de la nuitée inclut toujours le petit déjeuner ) :

Prestation	Nombre de personnes	Prix unitaire	Quantité	Prix
Nuitée chambre CAMELIA		63,000 €	0	0,000
Nuitée chambre Coquelicot		58,000 €	0	0,000
Nuitée personne supplémentaire		20,000 €	0	0,000
Repas table d'hôtes (plus de 12 ans)		20,000 €		0,000
Repas table d'hôtes (de 2 à 12 ans)		12,000 €		0,000
Repas table d'hôtes (moins de 2ans)		0,000 €		0,000
Autre prestation				
<b>Total en Euros :</b>				<b>0,000</b>

Client

Prénom  
Nom :  
Adresse :  
Code postal :  
Commune :  
Tél mobile :  
Tél. domicile :  
E.mail :

Composition de la famille

adultes (plus de 12 ans)  
enfants de 2 à 12 ans  
enfants de moins de 2 ans

OBSERVATION :

CETTE LOCATION PRENDRA EFFET si nous recevons à notre adresse avant le **vendredi 6 juillet 2012**

Un exemplaire du présent contrat daté et signé (une copie sera retournée au locataire, signée de la main du propriétaire)

Un acompte de [ ] Euros (soit 25 % du prix total du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre)

-> à régler par chèque bancaire, postal établi à l'ordre de

**DEGREMONT Pascal**

-> ou à régler par virement bancaire

Code IBAN [ ]

CODE BIC [ ]

**Nota :** Le solde d'un montant de [ ] Euros est à régler à l'arrivée

Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront à régler en fin de séjour.

Je soussigné M. [ ]

déclare être d'accord sur les termes du contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant en page 2/2 de ce document

A  
Le [ ]

Fait à Montpellier de Médillan le  
mardi 26 juin 2012  
(Signature du propriétaire)

(Signature du locataire précédée de la mention  
manuscrite "Lu et approuvé")

**Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Les propriétaires s'engagent à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables.**

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. La propriété est réservée seulement aux locataires.  
Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative des propriétaires.

La réservation devient effective dès que les hôtes auront fait parvenir aux propriétaires des arrhes d'un montant correspondant à 25% du montant total du prix du séjour, avec un montant minimum d'une nuitée.  
le contrat signé par courrier ou par email. Un exemplaire de ce contrat, signé de la main du propriétaire sera retourné au locataire.

Les prix s'entendent toutes charges comprises.

Le solde est à régler à l'arrivée chez les propriétaires. Les consommations et prestations supplémentaires non mentionnées au présent contrat seront à régler en fin du séjour aux propriétaires.

Les chambres sont disponibles à partir de 18h l'été, et 17h hors saison, et doivent être libérées pour 12h le jour du départ.

Le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le présent contrat. En cas d'arrivée tardive (après 20h ou différée, il est de bon aloi que le client prévienne le propriétaire.

Les petits déjeuners sont servis de 8h30 à 9h30.

### Annulation par le client :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR ou e-mail (après appel téléphonique) aux propriétaires.

Si l'annulation intervient plus de 72h avant le début du séjour, les arrhes versés restent acquis aux propriétaires.

Si l'annulation intervient moins de 72h avant le début du séjour, les arrhes versés restent acquis aux propriétaires qui se réservent le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

Si le client ne se manifeste pas avant 20 heures le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le paiement du solde du prix de l'hébergement.

### Annulation par le propriétaire :

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée avec AR ou e-mail (après appel téléphonique) au locataire.

Le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées. Il recevra en outre une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date".

Le client signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux. En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis aux propriétaires.

Nous aimons beaucoup les animaux, nous avons un chien et un chat, et pour leur sérénité nous ne pouvons accepter ceux de nos hôtes. En cas de non respect de cette clause par le client, le propriétaire peut refuser les animaux. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

L'ensemble de la maison ainsi que les chambres sont non fumeur.

### Piscine (accessible en saison) :

Elle est accessible de 10h à 130h et de 15h à 20h, sauf cas de force majeure. Les propriétaires rappellent à leurs hôtes l'absence de surveillance de la piscine. Son usage est réservé uniquement aux propriétaires et aux personnes séjournant en chambre d'hôtes ou en gîte. L'usage de la piscine par les enfants est sous l'entière surveillance et responsabilité de leurs parents.

Tous jeux trop bruyants pour d'autres hôtes ainsi que, tout jet d'objets est interdit dans et autour de la piscine.

Ses usagers s'engagent à :

respecter les règles d'utilisation précisées par affichage

ne pas se baigner après avoir utilisé une crème ou huile solaire, et à faire leur maximum pour respecter la qualité de l'eau.

à utiliser un maillot réservé uniquement à l'usage de la baignade

à utiliser leurs propres serviettes de bain (les serviettes de toilettes des chambres ne sont pas destinées à être utilisées en dehors des chambres)

à s'assurer du bon verrouillage du portillon après chaque entrée ou sortie de l'espace piscine.

Il est conseillé à tout utilisateur de la piscine d'être couvert par une assurance Responsabilité Civile défense et recours.

Les propriétaires déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les propriétaires, sur manquements répétés, peuvent retirer l'autorisation qu'ils ont préalablement accordée sans dédommagement quel qu'il soit.

Les hôtes auront libre accès :

- à la table de ping pong, au baby foot et au jeu de fléchettes
- aux équipements de fitness
- quelques VTT prêtés gracieusement contre bons soins
- à l'ensemble du terrain (11000 m2)
- au réfrigérateur / congélateur, ainsi qu'au barbecue et à la table + bancs de jardin

Fait à Montpellier de Médillan le .....

Le propriétaire

(signature)

Le locataire

(signature précédée de la mention « Lu et approuvé »)